

Compte-rendu sommaire
de la séance du conseil municipal du 25 septembre 2025
(Conformément aux dispositions des articles L.2121-25 et R.2121 du CGCT)

Présents : Didier BOURNAT – Hélène VERNADAT– Karine DELMOTTE - Roger LAMADON - Dominique PRADEL - Hélène FAUGÈRE - Jean-Patrick CAZAL – Françoise BONNET – Bernard LARVIN

Absent excusé : Cyrille KLYSZ ayant donné pouvoir à Karine DELMOTTE

Date de convocation : 19/09/2025 - **Secrétaire de séance** : Hélène VERNADAT

→ RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LA MISSION « ASSISTANCE RETRAITE » DU CENTRE DE GESTION

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le maire à renouveler le contrat d'adhésion à la mission « assistance retraite » du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme, pour une durée de 3 ans.

→ FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT AU TITRE DE 2025

Le Conseil municipal accepte de participer au Fonds Solidarité Logement au titre de l'année 2025 pour un montant d'un euro par habitant, soit 384 euros (population INSEE au 01/01/2025).

→ ADHESION DE 8 NOUVELLES COMMUNES AU SYNDICAT MIXTE DE SIOULE ET MORGE

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte de Sioule et Morge en date du 21 juin 2025 approuvant l'adhésion de nouvelles communes pour la compétence « eau », le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ET représentés décide d'accepter l'adhésion des communes de Bussièrès près Pionsat, Château sur Cher, La Cellette, Le Quartier, Roche d'Agoux, Saint Maigner, Saint Maurice près Pionsat et Vergheas au Syndicat Mixte de Sioule et Morge aux conditions visées dans la délibération syndicale mentionnée ci-dessus.

→ RENOUVELLEMENT DU RÈGLEMENT DES BOISEMENTS DE MOUREUILLE

La commune de Moureuille dispose d'une réglementation des boisements dont la durée réglementaire du périmètre interdit est arrivée à échéance le 18/02/1992. Le Conseil départemental est compétent pour réaliser la mise n'œuvre d'une réglementation des boisements depuis la loi sur le développement des territoires ruraux de 2005. Cette réglementation a pour objectifs :

- Le maintien des terres pour l'agriculture,
- La préservation des paysages,
- La protection des milieux naturels,
- La protection de la ressource en eau,
- La préservation des risques naturels

Elle concerne les semis, plantations et replantations d'essences forestières feuillues ou résineuses, et permet également en cas de non-respect de la réglementation d'appliquer des sanctions prévues au Code rural.

Le Conseil municipal décide d'inscrire la commune pour la campagne de renouvellement de son règlement des boisements auprès du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, via la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy.

→ REPAS/SPECTACLE OFFERT AUX AÎNÉS – AUTORISATION D'ENCAISSEMENT DES RÈGLEMENTS POUR LES ACCOMPAGNANTS

Le traditionnel repas des aînés de la commune est organisé différemment cette année. En effet, la Commission Communale d'Action Sociale, a proposé d'offrir aux aînés un repas/spectacle au cabaret Le Moulin Bleu à THIERS, le dimanche 5 octobre 2025. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- valide cette proposition aux conditions suivantes : les non ayants-droit (accompagnants âgés de moins de soixante-cinq ans, membres du Conseil municipal, de la Commission Communale d'Action Sociale et personnel communal) devront s'acquitter de la somme de 67,00 euros correspondant au prix coûtant d'une place de spectacle.
- Autorise l'encaissement des chèques de règlement des non ayants-droit en recettes de fonctionnement du budget communal (compte 7588).

→ **DÉSIGNATION DE L'AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INGENIERIE TERRITORIALE (ADIT) COMME DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)**

Afin d'être en conformité avec la Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le Conseil municipal décide de solliciter l'ADIT pour assurer la fonction de Délégué à la Protection des Données. La durée de la convention est d'un an renouvelable par tacite reconduction. Compte tenu de la population (DGF 2024), la cotisation annuelle maximum sera de 440 € HT.

→ **POINT SUR LES TRAVAUX**

✧ Bâtiments communaux

- Le maire informe l'assemblée que le remplacement des différents éclairages du bureau du secrétariat de mairie, de la salle des associations et des rampes lumineuses de la salle des fêtes, en Leds, est en cours de réalisation. Pour rappel, la commune bénéficie d'une subvention de 3 000 € du Conseil Départemental pour cette opération.
- Les chauffages rayonnants côté Bar de la salle des fêtes ont été mis en place.
- Les nez de marche des escaliers conduisant aux vestiaires de la salle des fêtes ont été réalisés. Ce chantier termine l'opération de rénovation de cette pièce dont la réception des travaux est prévue le 3 octobre 2025 à 18 heures.
- Des traverses en chêne et du gravier complémentaire ont été disposés à l'aire de jeux afin d'assurer la mise en sécurité des enfants fréquentant ce lieu. Un cahier répertoriant la vérification mensuelle des éléments de l'aire de jeux, par l'agent technique communal, doit être mis en place.

✧ Voirie

- Suite aux travaux de voirie au lieu-dit « Peubras », la descente vers la RD 92 a été mise en sécurité.
- Des saignées sont à prévoir sur les talus de certaines voies communales afin de permettre l'écoulement des eaux de pluie. La reprise des bandes de peinture blanche sur certains carrefours dotés d'un panneau « STOP » est également à réaliser.
- L'entreprise Nicolas BERTHON a été missionnée pour réaliser des curages de fossés.

→ **QUESTIONS DIVERSES**

- Une journée citoyenne pour le nettoyage du cimetière et autres petits travaux d'entretien (dont peinture) est prévue le vendredi 17 octobre dès 8h30. Le désherbeur mécanique sera livré pour permettre un entretien du cimetière dans de bonnes conditions.
- La commémoration du 11 novembre aura lieu, cette année, à 11h45.
- Les illuminations de Noël seront installées le 7 novembre. Le lancement officiel se fera le 5 décembre à 18h30 et sera suivi d'un moment convivial à la salle des fêtes.
- Des bardages manquent à l'emplacement des bacs d'ordures ménagères au Levêt. Une élue demande s'il ne serait pas possible d'installer des containers jaunes vers les lieux-dits de Champigoux et les Chevaliers car les containers d'ordures ménagères et les colonnes biflux situés à La Boule posent problème pour le dépôt.

La séance est levée à 22 h20

La Secrétaire de séance



Hélène VERNADAT

Le Maire,



Didier BOURNAT